

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2262 du 11 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1825484S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2398 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Bazot Emmanuel NIGEND : 136 592 NLS : 5 323 004

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Légeard Thierry NIGEND : 159 175 NLS : 8 016 529

Guillot Patrick NIGEND : 127 054 NLS : 5 280 764

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 octobre 2018.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
D. RÉMOND